

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du CPLoL le 6 mai 2006 à Athènes, Grèce

1. Ouverture

La Présidente Birgitta Rosén-Gustafsson souhaite la bienvenue à l'ensemble des représentants présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire 2006. Une mention spéciale est portée aux représentants de la Lettonie, Baiba Trinite, de la Croatie, Draženka Blaži, Darija Hercigonja Salamoni et Katarina Pavičić-Dokoza.

Puis la Présidente demande à l'Assemblée d'approuver deux amendements à l'ordre du jour distribué; soit le point 3 : Informations Générales, et le point 9 : Divers.

L'ordre du jour définitif est approuvé de façon unanime.

Le Secrétaire Général procède alors à un compte des représentants votants – résultant à 33 représentants votants.

2. Adoption du procès-verbal

Il n'y eut aucune objection ni de commentaire concernant le procès-verbal de l'AG de Graz (2005) dans sa version distribuée par courrier électronique à tous les représentants. Le procès-verbal est adopté unanimement par accord verbal.

3. Informations Générales

La présidente annonce que la vice-présidente du comité scientifique Tina Faber, a présenté sa démission pour des raisons personnelles. Puisque le Comité scientifique a terminé sa tâche, et que le congrès va se tenir dans un délai proche, et surtout parce que Hanneke Kalf a accepté la responsabilité des tâches restant à accomplir pour le congrès, le Comité Exécutif a décidé de ne pas chercher de remplaçant(e) pour ce poste.

La Présidente encourage toutes les associations à prévoir de présenter des candidat(e)s pour les élections en 2007 ;

La Présidente annonce ensuite que le CPLoL a acquis les droits pour le domaine cplol.eu. Grâce aux efforts du secrétaire général et une aide précieuse du responsable du registre des domaines en .eu, nous avons pu obtenir le droit d'être sur la liste des « pré-enregistrements secondaires » qui concerne les noms de domaines correspondant aux divers « droits protégés par la loi nationale de l'état membre où sont déclarés les noms d'entreprises, les identifiants de commerce, les titres distinctifs protégeant les œuvres artistiques et littéraires, etc. »

La nouvelle adresse sera opérationnelle aussitôt que cela sera possible techniquement.

Hanneke Kalf nous fait part de l'ouverture du site Internet du congrès – www.cplol2006.de . Il inclut tous les renseignements sur le lieu du congrès, le programme, les inscriptions, l'hébergement.

4. La proposition française – Mise en place du groupe de travail

BRG récapitule les éléments amenant à cette situation et présente la procédure adoptée à Graz en 2005. Le groupe de travail doit se constituer de 5 représentants émanant d'associations différentes et du Président, du Secrétaire Général et du Trésorier du CPLoL.

La Présidente recueille les candidatures. La FNO présente un candidat, mais aucune autre proposition n'est annoncée.

Bauke énonce qu'il lui semble inadéquat de questionner la structure aussi rapidement après son adoption et sa mise en place.

Jean-Marc Kremer rappelle que la proposition française va au-delà de la structure.

Après discussion, et puisqu'aucune autre proposition ou candidature n'est annoncée, il est décidé de reporter cette question à l'AG ordinaire de 2007.

5. Vote sur l'admission de nouveaux membres (Lettonie et Croatie)

La présidente souhaite la bienvenue aux représentants des deux pays candidates à l'adhésion au CPLoL et demande à Baiba Trinite de présenter l'association Lettone.

Baiba Trinite s'adresse alors à l'AG:

L'association *Latvijas Logopēdu Asociācija* fut fondée en 1994. La population en Lettonie est d'environ 2,3 millions et il y a environ 350 orthophonistes.

Aileen Patterson ajoute que cela a été un réel plaisir d'accueillir la représentante lettone dans la commission pour la journée, où elle a déjà pris une part active aux débats.

Le vote pour l'admission de l'association lettone en tant que membre à part entière du CPLoL s'est exprimé – par des applaudissements fournis.

La vice-présidente de l'Association des Orthophonistes Croates (*Hrvatsko Logopedsko Društvo*) Darija Hercigonja Salamoni présente à son tour l'association et la formation des orthophonistes en Croatie.

En Croatie il y a environ 700 orthophonistes parmi lesquels 380 sont membres de l'HLD. La formation des orthophonistes en Croatie est extraordinaire dans le fait qu'elle s'organise déjà en accord total avec la Charte de Bologne – et que les diplômés sont autorisés à exercer l'ensemble des compétences professionnelles uniquement après 5 années de formation, soit un niveau mastère.

La présidente recommande l'adhésion de l'association Croate en tant que membre observateur du CPLoL. Des applaudissements aussi fournis attestent de l'unanimité de l'Assemblée générale envers cette décision.

6. Vote sur la mise en place d'une « plate-forme commune » pour la profession d'orthophoniste en Europe.

Aileen Patterson nous rappelle le concept de « plate-forme commune » et la procédure pour obtenir la reconnaissance auprès de la commission de l'UE. Après une courte discussion et quelques clarifications en langage de tous les jours sur les implications pour les membres du CPLoL, cette déclaration est portée au vote :

The General Assembly of CPLoL, gathered in Athens on 6th May 2006, wants to establish a 'common platform' for the profession of speech and language therapy / orthophonie / logopaedics, as defined in paragraph 1 of art. 15 in the Directive 2005/36/EF of 7th September 2005.

L'Assemblée Générale du CPLoL, réunie à Athènes le 6 mai 2006, désire établir une « plate-forme commune » pour la profession d'orthophoniste/ logopède, telle qu'elle est définie dans le paragraphe 1 de l'Article 15 de la directive 2005/36/EF du 7 septembre 2005.

Le vote a résulté en une adoption unanime.

7. Congrès 2009

La présidente explique la situation actuelle: à ce jour le Comité Exécutif n'a reçu aucune information concrète de la part de l'Espagne ou du Portugal concernant un lieu, un budget, etc.

Ana Mendes (APTF) fait état de la volonté du Portugal d'aider à soutenir et aider à organiser et planifier le congrès, tout comme cela avait été proposé et accepté précédemment.

En réponse à la Présidente qui demande quelles seraient les associations susceptibles d'accueillir le prochain congrès (dans le cas où les essais hispaniques ne seraient pas transformés), la Slovénie se propose. Et la Croatie déclare qu'elle serait volontaire pour aider.

L'Assemblée Générale se montre satisfaite de cette proposition alternative.

8. A.G. 2007

Puisque la proposition initiale d'accueil de l'AG 2007 a été retirée, la Présidente demande s'il existe des candidatures. Baiba Trinite annonce que, sous réserve que le CA de son association soit d'accord, l'association Lettone se proposerait d'organiser cette AG et serait heureuse d'inviter le CPLoL à se rendre à Riga.

La Présidente et les représentants applaudissent à cette invitation.

9. Divers

A. au nom du DBL, Karin Mueller-Romheld propose la révision du rapport sur la prévention et demande que cette révision fasse partie de la liste de projets pour le prochain mandat.

B. La Croatie nous fait part et invite les membres du CPLoL à participer à la 7^{ème} Conférence Internationale sur la Recherche en Sciences de l'Éducation et de la Rééducation, qui se tiendra à Zagreb en juin 2007.

C. La Présidente rappelle aux associations qu'il leur a été envoyé un « appel à poster » en février, pour les encourager à présenter leur association au congrès de Berlin. Cet appel sera envoyé à nouveau à tous les représentants.

D. Irene Venero s'enquiert du résultat du questionnaire sur la formation continue. L'association italienne aurait besoin de ce document pour appuyer ses discussions avec diverses autorités nationales.

Puis elle suggère d'avoir moins de pause-café dans la journée.

10. Clôture de l'AG

En remerciant tous les représentants pour cette réunion fructueuse dans une atmosphère ordonnée, la présidente déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire terminée à 18h28.

Secrétaire de séance: Bent E. Kjaer

Traduction : Frédérique Brin-Henry